Dossiers de demandes de subventions

Référent(es) :
Solange Bobichon

04 75 79 46 85
sport.asso@bourg-les-valence.fr

La demande de subvention consiste à remplir un dossier de demande de subvention

Le dossier est composé d'un formulaire officiel (établi par la Ville), d'annexes et de justificatifs à fournir.

Ce dossier devra être communiqué à la Ville en 1 exemplaire, au format papier ou numérique.

Une fois le dossier complet, il sera analysé par les services instructeurs de la Ville afin de vérifier son éligibilité.

1. Retraits des dossiers de demande de subvention

- Quand retirer le dossier : à partir du 04 septembre 2022

- Où retirer le dossier :
  - au forum des associations le 04 septembre auprès du Stand de la Ville
  - à l'accueil général de la Mairie
  - auprès du service sport animation jeunesse et vie associative de la Ville
  - en téléchargement sur le site internet de la Ville : https://www.bourg-les-valence.fr à la rubrique « culture sport et loisirs » dans l'onglet « Association »

Sur demande écrite auprès de la cellule vie associative à l'adresse sport.asso@bourg-les-valence.fr le dossier pourra être transmis par mail.

2. Réception des dossiers de demande de subvention

Les dossiers devront être retournés complétés et signés.

- Quand retourner le dossier : le 14 octobre au pmus tard

- Où remettre le dossier :
  - auprès du service sport animation jeunesse et vie associative de la Ville
  - à l'adresse postale de la mairie de Bourg-lès-Valence (36 rue des jardins – BP 231 – 26500 BOURG LES VALENCE)
  - par mail, au format PDF à l'adresse sport.asso@bourg-les-valence.fr

Seuls les dossiers complets seront instruits.

La décision d'approbation ou non et le montant de la subvention sera prise par délibération au Conseil Municipal de Janvier 2023